



**G2C environnement Délégation Urbanisme Sud-ouest**

26 chemin de Fondeyre

31200 - TOULOUSE

Tél : 05-61-73-70-50 / fax : 05-61-73-70-59

E-mail : toulouse@altereo.fr



**COMMUNE DE LES BILLAUX**  
**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**PIECE 4.2 : PRESCRIPTIONS ET RESERVATIONS**

<b>P.L.U. DE LA COMMUNE DE LES BILLAUX</b> <b>PIECE 4.2 : PRESCRIPTIONS ET RESERVATIONS</b>	
<b>ARRETE LE</b>	<b>APPROUVE LE</b>
<b>Signature et cachet de la Mairie</b>         	



# SOMMAIRE

<b>1. LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES .....</b>	<b>3</b>
1.1 Localisation Générale des Emplacements Réserves .....	3
1.2 Emplacement réservé n° 1 : Création d'un cheminement piéton .....	4
1.3 Emplacements réservés n° 2, 3, 4, 5 : Aménagement des carrefours .....	4
1.4 Emplacement réservé n° 6 : Extension de parking .....	5
1.5 Emplacement réservé n°7 : Création de cheminements piétons .....	5
1.6 Emplacement réservé n°8 : Création d'un passage .....	6
<b>2. LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L123-1-5 7° .....</b>	<b>7</b>
2.1 Localisation Générale des Eléments du Patrimoine à Protéger .....	7
2.2 Elément du Patrimoine à protéger n°1 : Chêne de la place Saint Georges .....	8
2.3 Elément du Patrimoine à protéger n°2 : Cèdre du cimetière.....	9
2.4 Elément du Patrimoine à protéger n°3 : Eglise saint Georges.....	10
2.5 Elément du Patrimoine à protéger n°4 : Lavoir et puits des Gauthiers.....	11
2.6 Elément du Patrimoine à protéger n°5 : Lavoir et puits du centre-bourg .....	12
2.7 Elément du Patrimoine à protéger n°6 : fossés, haies et boisements rivulaires des Pradasses .....	13



# 1. LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

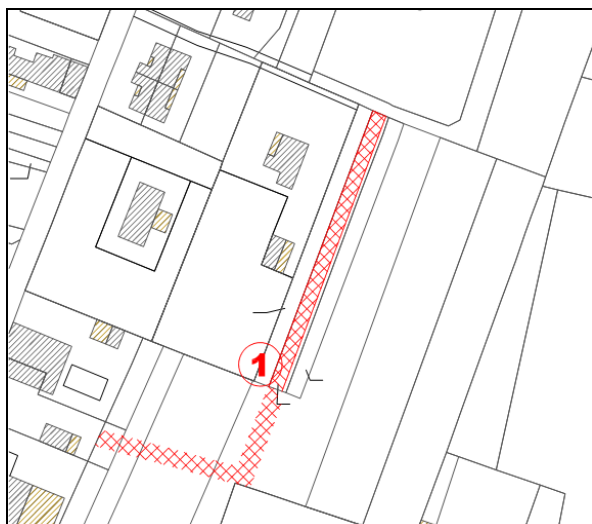
## 1.1 Localisation Générale des Emplacements Réserves



Huit Emplacements Réservés ont été représentés sur les documents graphiques pour concrétiser la réalisation du projet d'aménagement et de développement durables de la commune. Il s'agit de la création de cheminements piétons, de l'aménagement de carrefours ou encore de l'extension de parking. Ils permettront notamment de gérer à long terme la réalisation de ces voies douces et d'éviter leur remise en cause par des affectations incompatibles avec leur destination. Ces terrains sont soumis à une servitude d'urbanisme particulière qui interdit toute construction (sauf permis de construire à titre précaire).



## 1.2 Emplacement réservé n°1 : Création d'un cheminement piéton



Objectif : Réaliser une voie douce pour connecter le centre-bourg au futur quartier au nord du centre-bourg.

Localisation : L'emplacement réservé s'applique sur toute la longueur de la parcelle n° 203, classée en zone UB, au contact de la zone AU1.

Largeur : La largeur de la future voie douce sera de 5 mètres.

Longueur : La longueur de l'emplacement réservé est d'environ 160 mètres. La voie douce se prolongera au Nord et au Sud sans que la mise en place d'emplacements réservés ne soit nécessaire.

Bénéficiaire : La commune de Les Billaux

## 1.3 Emplacements réservés n° 2, 3, 4, 5 : Aménagement des carrefours



Objectif : Aménager et sécuriser les carrefours.

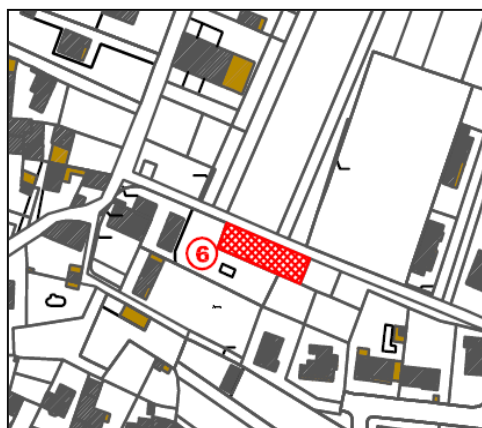
Localisation : Le long de la RD 910

Superficie : ER2 107m<sup>2</sup> situé sur les parcelles n° 1212 et 760, ER3 150m<sup>2</sup> situé sur les parcelles n° 1489 et 722, ER4 150m<sup>2</sup> situé sur les parcelles n°750 et 469 et ER5 95m<sup>2</sup> situé sur les parcelles n° 713 et 689.

Bénéficiaire : La commune de Les Billaux



## 1.4 Emplacement réservé n° 6 : Extension de parking



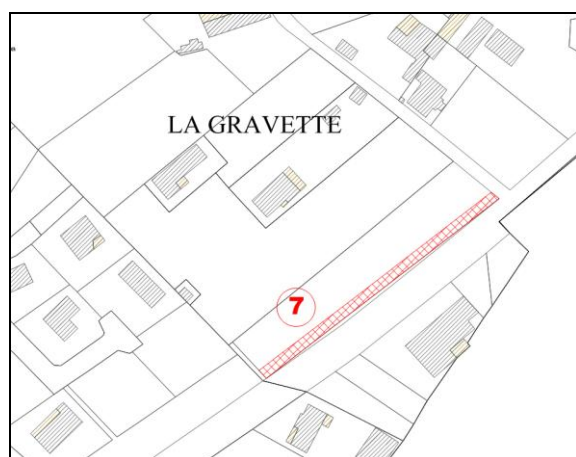
Objectif : Extension de parking

Localisation : Il se situe sur la parcelle n°410, rue du Cèdre

Superficie : 460 m<sup>2</sup>

Bénéficiaire : La commune de Les Billaux

## 1.5 Emplacement réservé n°7 : Création de cheminements piétons



Objectif : Création d'un cheminement piéton au lotissement des Gravettes

Localisation : Il se situe sur la parcelle n°128 le long de la RD 910

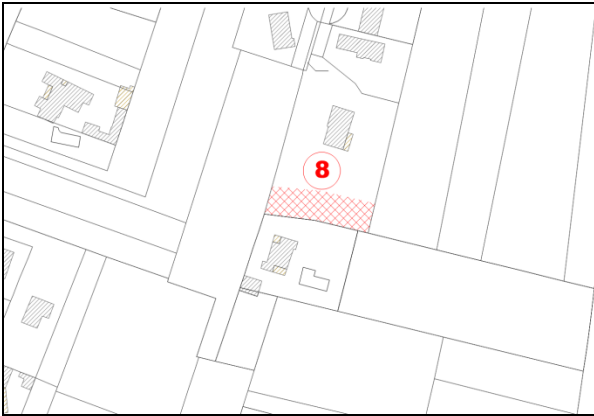
Largeur : **4 mètres**

Longueur : 139 mètres

Bénéficiaire : La commune de Les Billaux



## 1.6 Emplacement réservé n°8 : Création d'un passage



Objectif : Création d'un passage entre les zones 1AUb et 1AUa

Localisation : Il se situe en limite sud de la parcelle n°1567

Largeur : **10 mètres**

Longueur : 45 mètres

Bénéficiaire : La commune de Les Billaux



## 2. LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L123-1-5 7°

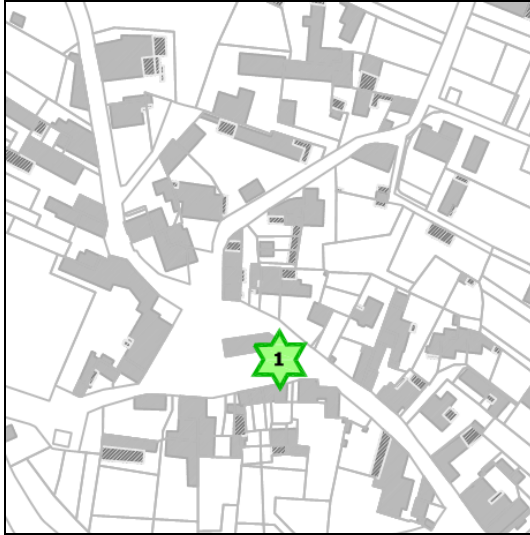
### 2.1 Localisation Générale des Eléments du Patrimoine à Protéger



Sur Les Billaux, le patrimoine se répartit en deux catégories : **le patrimoine végétal remarquable et le patrimoine bâti**. Les EPP n° 1 et 2 concernent respectivement un chêne et un cèdre centenaires. Les EPP n°3, 4 et 5 concernent l'église Saint Georges et deux lavoirs, l'un en centre-bourg et l'autre au hameau des Gauthiers. L'EPP n°6 concerne les haies, boisements et fossés des Pradasses. Tous ces éléments du patrimoine local sont recensés au sein du pôle urbain, sur la partie Est du territoire.



## 2.2 Elément du Patrimoine à protéger n°1 : Chêne de la place Saint Georges



Objectif : Protéger le patrimoine végétal remarquable, patrimoine source d'un cadre de vie naturel en plein centre-bourg et de biodiversités.

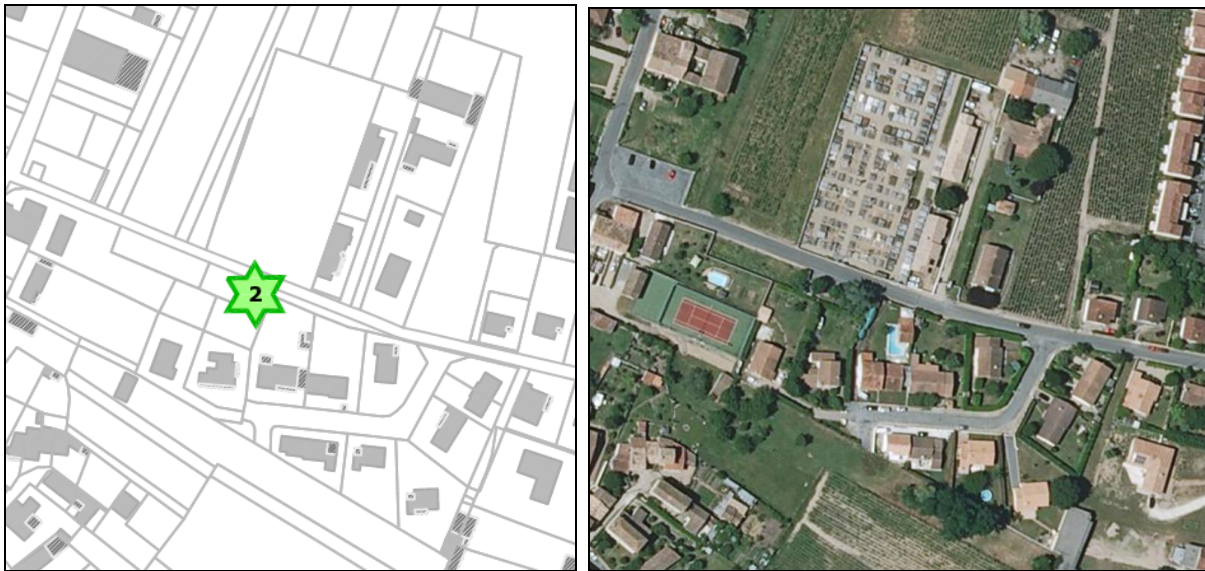
Localisation : Place Saint Georges, parcelle n° 453 située en zone UA.

Intérêt patrimoniale du chêne de la place Sain Georges : Chêne centenaire remarquable.





## 2.3 Elément du Patrimoine à protéger n°2 : Cèdre du cimetière



Objectif : Protéger le patrimoine végétal remarquable, patrimoine source d'un cadre de vie naturel en plein centre-bourg et de biodiversités.

Localisation : Place Saint Georges, parcelle n° 952 située en zone UB.

Intérêt patrimoniale du chêne de la place Sain Georges : Cèdre de l'Atlas (*Cedrus atlantica*), arbre remarquable.



## 2.4 Elément du Patrimoine à protéger n°3 : Eglise saint Georges



Objectif : Protéger le patrimoine bâti local afin de valoriser l'identité de Les Billaux.

Localisation : Place Saint Georges, parcelle n° 453 située en zone UA.

Intérêt patrimoniale et historique de l'Eglise Saint-Georges :

**Cette église, dotée d'un clocher-mur typiquement girondin, est un des principaux éléments du patrimoine de la commune de Les Billaux.** Cette paroisse est connue en 1124 sous le nom de Saint-Georges de Guestas ou de Guître jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Au moyen-âge, la paroisse de Saint-Georges de Guître souffre des guerres de Religion et l'église est renversée par les protestants au milieu du XVI<sup>ème</sup> siècle. Les premiers travaux importants réalisés après la période révolutionnaire (c'est à dire en 1839-1840) ont consisté à restaurer le tombeau d'autel en pierre, le mobilier, les vitraux et le lambris de la nef. Puis en 1853, l'édifice est transformé dans la configuration que nous lui connaissons aujourd'hui : la nef est légèrement surhaussée, dans les murs latéraux sont percées six baies cintrées et la sacristie est démolie et remplacée par une nouvelle, en prolongement de l'église. Le sanctuaire est carrelé en carreaux de Gironde taillés, polis et grézés avec petits carreaux carrés et pointes en marbre noir. Enfin, l'église subit en 1901 de nouveaux travaux d'entretien. Bien que déjà restaurée au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'église Saint-Georges se dégrade : les murs et le carrelage sont lentement rongés par l'humidité et la migration des sels et l'Association des Amis de l'église Saint-Georges, créée en 1998, soutient la rénovation de l'édifice.



## 2.5 Elément du Patrimoine à protéger n°4 : Lavoir et puits des Gauthiers



Objectif : Protéger le patrimoine lié à l'eau afin de valoriser l'identité de Les Billaux.

Localisation : Rue des Gauthiers, situé en zone UB.

Intérêt patrimoniale et historique du lavoir et du puits des Gauthiers :

Ce lavoir, associé au puits, était historiquement utilisés par les habitants du hameau des Gauthiers pour laver leur linge et y puiser de l'eau.



## 2.6 Elément du Patrimoine à protéger n°5 : Lavoir et puits du centre-bourg



Objectif : Protéger le patrimoine lié à l'eau afin de valoriser l'identité de Les Billaux.

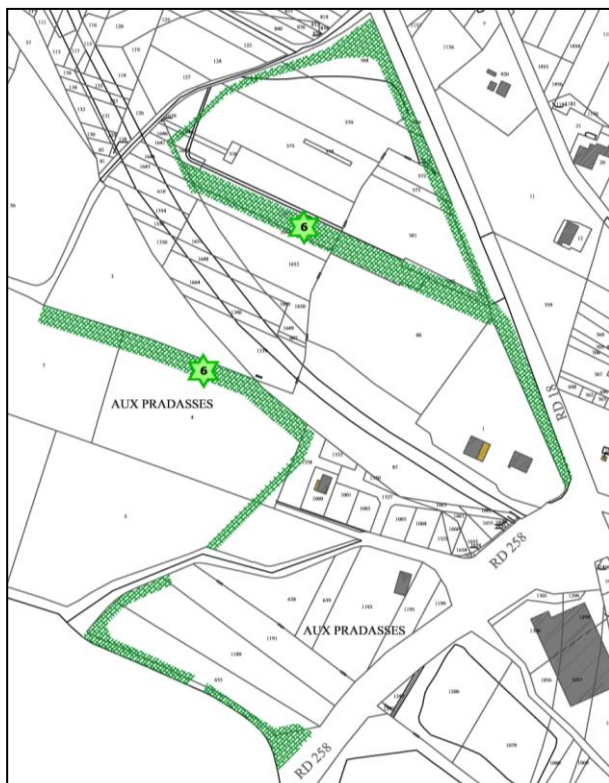
Localisation : Rue du Lavoir, situé en zone UA.

Intérêt patrimonial et historique du laavoir et du puits du centre-bourg:

Ce laavoir, associé au puits, était historiquement utilisé par les habitants du bourg de Les Billaux pour laver leur linge et y puiser de l'eau.



## 2.7 Elément du Patrimoine à protéger n°6 : fossés, haies et boisements rivulaires des Pradasses



Objectif : Protéger les linéaires boisés établis le long des écoulements d'eau, pérennes ou temporaires

Localisation : zone des Pradasses

Intérêt patrimonial et écologique des boisements, haies et fossés des Pradasses:

L'écoulement d'eau en limite sud de la commune ainsi que le réseau de fossés autour des Pradasses jouent un rôle important dans l'assainissement pluvial du secteur, en bordure de zone inondable. Ils sont par ailleurs bordés par des boisements et des haies qui présentent un intérêt écologique certain, du fait des essences rencontrées mais également des linéaires relativement conséquents qu'ils représentent, susceptibles de leur conférer un rôle dans le fonctionnement de la trame verte et bleue locale.